

## Séance du 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le trois mars à dix-neuf heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr BAILLY Franck, Maire.

Présents : Mesdames BETTON Marie, GODBILLOT Isabelle, BEGNY Morgane, Messieurs BAILLY Franck, MANCIER Bruno, DERENDINGER-BLATT Nicolas

Absents excusés : PROLA Hasina (pouvoir donné à GODBILLOT Isabelle), JORGE Dominique (pouvoir donné à BETTON Marie), FREMAUX Jean Jacques (pouvoir donné à DERENDINGER-BLATT Nicolas),

Secrétaire de séance : Madame Morgane BEGNY

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

### Ordre du jour

- Délibération concernant l'approbation du Compte Administratif 2025
- Délibération concernant l'approbation du Compte de Gestion 2025
- Délibération concernant l'affectation du résultat
- Mise en place du bureau de vote
- Informations
- Questions diverses

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du 03 février 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte rendu pré-cité.

### **I – DELIBERATION**

#### **N° 03/2026 : Délibération concernant le vote du Compte Administratif 2025**

Madame Marie BETTON, Présidente de séance, informe les membres du conseil municipal la situation des comptes au 31 décembre 2025 :

#### Compte administratif 2025

##### - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total des dépenses :	130943.86 euros
Total des recettes :	147554.42 euros
Résultat de l'exercice 2025	16610.56 euros
Excédent N-1 reporté	179402.77 euros
Part affectée à l'invest.	0.00 euros

Résultat cumulé 196013.33 euros

##### - SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total des dépenses : 77990.24 euros

Total des recettes :	21589.28 euros
Résultat de l'exercice 2025	-56400.96 euros
Solde d'exécution N-1	56601.24 euros

Résultat cumulé excédentaire	200.28 euros
------------------------------	--------------

Soit un solde global 2025 :	196213.61 euros
-----------------------------	-----------------

Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote avec 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention le compte administratif de l'exercice 2025.

#### **N° 04/2026 : Délibération concernant le vote du Compte de Gestion 2025**

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la proposition de délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2025, dressé par le receveur de Fismes.

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2025

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal vote avec 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention le compte de gestion de l'exercice 2025.

#### **N° 05/2026 : Délibération concernant l'affectation du résultat**

Le conseil municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Le conseil municipal qui vient d'approuver le compte administratif en date du 03 mars 2026 et qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 56601.24 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 179402.77 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 56400.96 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 16610.56 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 206541.00 €

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 206340.72 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 196013.33 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00 €

L'affectation du résultat avec 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention.

## **II- INFORMATIONS**

Mise en place du bureau de vote

Monsieur le Maire indique qu'il s'occupe de la mise en place du bureau de vote.

Travaux de l'Eglise

Monsieur le Maire indique que les travaux avancent bien et que c'est en cours de fin de travaux.

La pose du coq est prévue le lundi 9 mars 2026 ainsi que le paratonnerre.

Ce dernier sera béni en l'Eglise de Serzy et Prin le samedi 7 mars 2026 à 15h.

Par la suite, le parapluie sera démonté.

Rue du Moulin

Monsieur le Maire indique qu'il est toujours en attente de la rétrocession de la rue du Moulin au Grand Reims depuis le 2 septembre 2015.

Prochains travaux à prévoir

Monsieur le Maire indique la nécessité de continuer le trottoir au 2 maisons situées à la sortie de Serzy et Prin vers Savigny sur Ardres et aussi aux 2 maisons situées à la sortie de Serzy et Prin vers Crugny.

Questions diverses

Pas de questions diverses

Fin de séance 19h35

BETTON Marie

GODBILLOT Isabelle

BEGNY Morgane

BAILLY Franck

MANCIER Bruno

DERENDINGER-BLATT Nicolas